



**Plan stratégique
de la SNAP Canada
à l'horizon 2025**

Crédit photo : Garth Lenz

SNAP Bureau national
600-100, rue Gloucester
Ottawa, ON K2P 0A4

1.800.333.9453
info@cpaws.org

Édition juin 2021 – Externe

Société pour la nature et les parcs du Canada

Ce plan stratégique a été développé par la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP Canada) pour servir d'orientation pour les cinq prochaines années. Ce document global guidera l'organisation pour développer ses plans annuels et sera réexaminé tous les ans afin d'en assurer la pertinence.

Ce document a été approuvé pour un usage externe.

Énoncés directeurs

Ces énoncés directeurs précisent l'impact que nous souhaitons avoir sur les générations actuelles et futures, notre rôle dans la réalisation de cet avenir et les valeurs qui guideront notre travail.

Le *Plan stratégique à l'horizon 2025* de la SNAP Canada constitue une étape d'une démarche de conservation soutenue et résolue qui vise à améliorer l'intégrité, la connectivité et la résilience des écosystèmes terrestres, d'eau douce et océaniques du Canada. Nous croyons qu'il faut protéger les espaces vitaux, qu'il faut les défendre et en assurer une gestion efficace afin de préserver la nature qui s'y trouve pour le bien-être des générations actuelles et futures. Nous sommes conscients qu'un travail de conservation sérieux nécessite du temps, qu'il est construit sur des relations de confiance et ne peut pas être accompli en des étapes simples et déconnectées les unes des autres. En mettant en œuvre ce plan stratégique, la SNAP Canada progresse vers la réalisation de sa vision, tout en reconnaissant que les travaux accomplis aujourd'hui et demain sont le fruit de décennies d'efforts préalables.

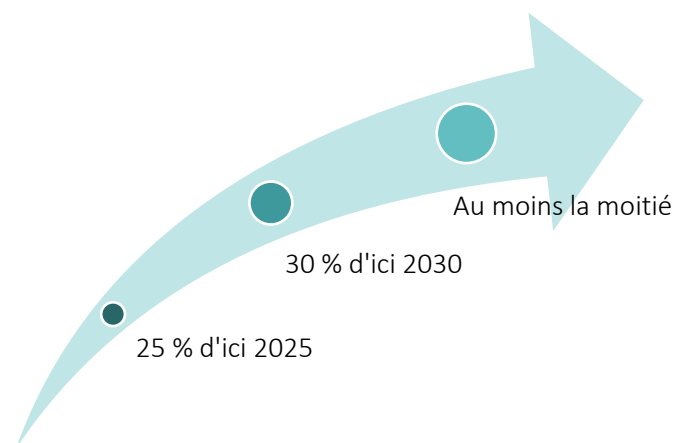
Alors que le processus se poursuit en vue de la réalisation des objectifs intermédiaires de protection de 25 % des différents écosystèmes du Canada d'ici 2025, et de 30 % d'ici 2030, la SNAP Canada se fait un devoir de travailler dans un esprit de vérité et de réconciliation, en reconnaissant le leadership fondamental des intendants autochtones qui prennent soin de ces terres et de ces eaux depuis des temps immémoriaux.

Vision

La protection permanente d'au moins la moitié des terres, des eaux intérieures et des océans du Canada afin de soutenir la nature et les êtres humains aujourd'hui et pour les générations futures.

Mission

La SNAP Canada prône une protection efficace et à long terme des terres, des eaux intérieures et des océans qui revêtent une importance écologique et culturelle au Canada. Œuvrant dans le respect de la souveraineté et du leadership des nations autochtones, la SNAP Canada poursuit sa mission par le biais d'activités de défense des intérêts fondées sur les connaissances, et de sensibilisation et mobilisation du public, en se reposant sur la collaboration et les partenariats.



Proposition de valeur

La SNAP est le seul organisme de bienfaisance au Canada qui se consacre à la protection de nos terres publiques, de nos eaux intérieures et de nos océans grâce à une forte présence nationale et régionale dans tout le pays. Depuis plus de 50 ans, la SNAP joue un rôle de chef de file de la conservation au Canada grâce à son expertise, ses activités de sensibilisation du public et de défense des intérêts, ses partenariats et ses compétences locales. La SNAP Canada est une organisation fiable, crédible, coordonnée à l'échelle nationale et qui s'appuie sur la collaboration et les connaissances afin de protéger la nature et contrer la double crise de la perte accélérée de la biodiversité et des changements climatiques.

Principes directeurs

La SNAP est guidée par les principes suivants :

- **Engagement commun** : Nous sommes engagés à mettre en œuvre notre vision, notre mission et nos objectifs communs, en conjuguant nos efforts pour générer des retombées à long terme.
- **Collaboration** : Au sein de notre organisation, nous travaillons ensemble pour établir et entretenir des relations, partager des outils et des ressources et tirer parti de l'expertise organisationnelle. Au-delà de l'organisation, nous établissons des partenariats solides et des liens de confiance, tout en amplifiant notre voix comme leader en matière de conservation.
- **Reconnaissance des droits des Autochtones** : Nous respectons les droits inscrits dans la Constitution, les traités et les accords des Premières Nations, des Métis et des Inuit. Nous adoptons les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) pour régir nos pratiques.
- **Leadership autochtone dans la conservation** : Nous saluons, soutenons et mettons à profit le leadership autochtone en matière de conservation afin de renforcer les résultats de la conservation et de contribuer à la réconciliation. Nous travaillons en collaboration avec les peuples autochtones dans un esprit de vérité et de réconciliation pour faire avancer les priorités de conservation communes basées sur les relations, le respect et la réciprocité.
- **Sources de connaissances** : Nous effectuons notre travail en respectant les systèmes de connaissances autochtones et scientifiques et en utilisant le principe de précaution pour orienter nos décisions et nos actions.
- **Justice, équité, diversité et inclusion** : Nous sommes engagés pour la justice, l'équité, la diversité et l'inclusion pour faire en sorte que des voix et des expériences diverses aident à faire évoluer notre organisation et ses priorités et à bénéficier de ses succès.
- **Passion et curiosité** : Nous encourageons et cultivons la passion, la curiosité et la volonté d'agir dans le domaine de la conservation au sein de notre équipe et dans la société en général.
- **Agilité et adaptabilité** : Nous réfléchissons à nos expériences et en tirons des leçons, et nous nous adaptons aux contextes en constante évolution afin de faire preuve de souplesse et d'adaptabilité en tant qu'organisation et dans le cadre de notre travail.
- **Investissement dans les personnes et la culture organisationnelle** : Nous consacrons temps et ressources aux membres de notre personnel afin de favoriser leur épanouissement et leur développement individuels et de promouvoir une culture organisationnelle ancrée sur le partage, l'apprentissage et la collaboration.



Le programme de conservation

But : Influencer la prise de mesures pour assurer la protection et la gestion efficace d'au moins 25 % des terres, des eaux intérieures et des océans d'ici 2025 dans des réseaux d'aires protégées; planifier la protection de 30 % d'ici 2030 et au-delà; et chercher à protéger d'autres zones importantes sur le plan écologique contre les menaces.

Objectifs :

- A. Fournir une **expertise fondée sur les connaissances** au moyen d'un dialogue direct et constructif avec les décideurs de toutes les instances gouvernementales, de l'industrie et des communautés.
- B. Soutenir le **leadership autochtone en matière de conservation** en faisant de notre travail avec les communautés autochtones une priorité et en encourageant les différents gouvernements à adopter des approches de gestion collaborative.
- C. **Renforcer chez les gens leur appréciation de la nature et leur relation avec celle-ci**, en s'efforçant de toucher des collectivités diversifiées.
- D. **Mobiliser les communautés** autour de la promotion de la conservation grâce à des activités éducatives et de sensibilisation accrues et **mieux faire connaître leurs préoccupations** en la matière auprès des décideurs.
- E. **Collaborer avec d'autres partenaires**, par le biais d'initiatives conjointes menées de concert avec d'autres groupes voués à la conservation, dans l'optique de contribuer à l'atteinte d'objectifs communs et de donner plus de poids aux priorités en matière de conservation.

